



Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris,

Nous, **représentants des cadres techniques des syndicats UCP, CGT, FO, SUPAP-FSU**, souhaitons appeler votre attention sur un dossier qui vous sera présenté lors de la séance du Conseil des 20, 21 et 22 mars 2018.

Il s'agit du projet de fusion des corps des cadres techniques A et A+, porté par la Direction des Ressources Humaines, depuis le 5 juillet 2017, avec une effectivité souhaitée par la DRH au printemps 2018, au seul motif que les élections professionnelles auront lieu en décembre prochain. Les premiers documents de travail nous sont pourtant parvenus seulement à la mi-décembre 2017, pour un passage au CSAP du 8 février 2018 (*séance reportée au 15 février, du fait de l'absence de quorum*)...

Ce projet prévoit la fusion des corps techniques :

de catégorie A d'une part :

- Ingénieurs de travaux,
- Ingénieurs hydrologues hygiénistes,
- Ingénieurs économiste de la construction,
- Techniciens de laboratoire cadres de santé

et de catégorie A+ d'autre part :

- Ingénieurs des services techniques,
- Architectes-voyer

Sur le fond, les cadres techniques NE SONT PAS FERMÉS A TOUTE IDÉE D'ÉVOLUTION DE LEUR CORPS, POURVU QU'ELLE SOIT RAISONNÉE, CONCERTÉE ET CONDUITE DANS L'INTÉRÊT CONJUGUÉ DES AGENTS ET DE L'ADMINISTRATION.

Sur la forme, nous demandons, avant toute soumission à votre vote des projets de délibérations correspondants :

- Une étude d'impact afin d'identifier les problèmes générés par les statuts actuels des corps suivant les préconisations de la Chambre régionale des comptes, et permettant de proposer une réforme cohérente admise par tous.
- Le travail traitant les problématiques de formations (initiale, continue et dans le cadre d'un changement de spécialité) et les modalités de recrutement.
- La définition des missions selon les spécialités, et la cartographie correspondante.
- La confirmation écrite de l'État établissant que les délibérations fixant ces nouveaux statuts ne remettent pas en cause l'homologie des corps de la Ville avec ceux de l'État.

Constatant que ces demandes n'avaient pas été suffisamment prises en compte, notre intersyndicale a voté contre ce projet qui a reçu **un avis défavorable du CSAP** du 15 février et **demandé le retrait du projet**, manifestement inabouti. Un courrier aux présidentes et présidents de groupe du Conseil de Paris a été adressé afin de les alerter sur ce projet que les professionnels concernés rejettent fermement.

Créer deux corps fourre-tout où l'expertise et les spécificités techniques disparaissent, voire ne seront plus exigées au recrutement, fera perdre à la Ville et à ses élus l'éclairage technique dont elle a besoin de s'entourer pour faire ses choix en connaissance de cause. Les cadres techniques ont toujours occupé une place particulière dans l'administration parisienne, élaborant et mettant en œuvre les politiques publiques et accompagnant leurs différentes déclinaisons. Cela a été rendu possible par le maintien d'un vivier d'excellence que la fusion entend gommer en **homogénéisant les compétences et les parcours au détriment des spécificités et de l'expertise**.

Enfin, n'est pas recevable l'argument des élections professionnelles de décembre 2018 pour fusionner les corps avant Juin 2018. Les élections professionnelles auront lieu. Si la refonte est postérieure, il sera procédé à des élections partielles pour les 6 corps concernés, comme cela s'est déjà organisé pour le corps des Administrateurs.

Les cadres techniques ont aujourd'hui besoin de votre soutien pour le retrait de ces projets de délibérations. Ils doivent pouvoir, au travers de votre voix, être entendus dans leurs aspirations légitimes, pour pouvoir continuer à porter avec efficacité et passion les missions qui leur sont confiées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, l'expression de notre considération distinguée et vous remercions, par avance de la bienveillante attention que vous porterez à notre demande.